

CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN
RÉUNION DU LUNDI 2 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme Nicole COTILLON, Maire.

Étaient présents :

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND - Christophe BLANCHARD - Florence COLLARD - Nicole COTILLON - Lucie COURILAUD - Véronique GOBERT - Lucie LANDUYT - Dominique MALLAISE - Jean-Michel MONNEAU - Patrick PASTUREAU - Thomas POINT - Chantal RATEAU

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

Était excusé :

Sylvain MIRANDE qui donne pouvoir à Christophe BLANCHARD

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 02/02/2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Présentation du compte-rendu du COPIL et des différentes Commissions

Commission Environnement-Voirie

Arceaux vélos

Olivier Bertrand présente trois devis de peinture pour les supports vélos qui ont été fabriqués, et propose de retenir celui de l'entreprise BSMP79.

| Entreprises | Quantité | Contenu devis | Montant HT |
|----------------|----------|--|------------|
| BSMP79 | 12 | Sablage / Apprêt / Thermolaquage | 600,00 € |
| TPL Industries | 12 | Préparation surface / Revêtement | 2 148,00 € |
| BTS INDUSTRIE | 12 | Sablage / Polyzinc / apprêt / poudrage | 1 051,20 € |

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour retenir le devis de BSMP79 pour un montant de 600 € HT.

Terrain multisports

Un devis complémentaire a été établi par l'entreprise Gauffrèteau pour le terrassement du terrain multisports. Il a dû creuser plus que prévu pour trouver un terrain stable pour les fondations.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, pour valider le devis de l'entreprise Gauffrèteau pour un montant de 4 230,00 € HT.

3. Vote des Comptes Financiers Uniques 2025

Le Trésor Public a validé la situation suivante présentée par la mairie.

BUDGET GÉNÉRAL

Recettes d'investissement : 102 483,24 €
Dépenses d'investissement : 247 715,26 €
Déficit d'investissement de 145 232,02 €

Recettes de fonctionnement : 581 614,10 €
Dépenses de fonctionnement : 355 664,15 €
Excédent de fonctionnement de 225 949,95 €

PHOTOVOLTAÏQUE

Recettes d'investissement : 8 701,80 €
Dépenses d'investissement : 4 568,03 €
Excédent d'investissement 4 133,77 €

Recettes de fonctionnement : 10 256,39 €
Dépenses de fonctionnement : 9 092,98 €
Excédent de fonctionnement : 1 163,41 €

LOTISSEMENTS

Recettes d'investissement : 21 902,97 €
Dépenses d'investissement : 5 378,40 €
Excédent d'investissement de 16 524,57 €

Recettes de fonctionnement : 52 264,12 €
Dépenses de fonctionnement : 22 947,21 €
Excédent de fonctionnement de 29 316,91 €

Mme le Maire se retire pour le vote des comptes financiers uniques 2025.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, pour valider les comptes financiers uniques 2025.

4. Affectation des résultats 2025

BUDGET GENERAL

| | |
|---------------------|--|
| 212 015,03 € | Au compte 1068 Investissement |
| 129 272,89 € | Au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté |
| 163 167,45 € | Au compte 001 Déficit d'investissement reporté |

PHOTOVOLTAÏQUE

| | |
|--------------------|--|
| 1 163,41 € | Au compte 1068 Investissement |
| 11 168,26 € | Au compte 001 Déficit d'investissement reporté |

LOTISSEMENTS

| | |
|---------------------|--|
| 20 894,27 € | Au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté |
| 168 395,19 € | Au compte 001 Excédent d'investissement reporté |

Accord du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, pour affecter les résultats de l'exercice 2025 au budget général.

5. Adoption de la charte d'utilisation des systèmes d'information

La charte d'utilisation des systèmes d'information, qui définit les règles d'usage des outils numériques, du réseau et des équipements informatiques mis à disposition par la commune, est présentée au conseil municipal pour approbation. Ce document précise notamment les droits et devoirs des utilisateurs, les bonnes pratiques de sécurité et les conditions d'accès aux ressources informatiques.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, pour valider la charte d'utilisation des systèmes d'information.

6. Création d'un emploi permanent : catégorie B – rédacteur

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions précises d'une Secrétaire Générale de Mairie.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, elle propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} janvier 2027, un emploi permanent de Secrétaire Générale de Mairie relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de rédacteur à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le poste est pourvu à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un emploi permanent sur le grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de Secrétaire Générale de Mairie, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2027.

7. APEL école St Jean de Voulmentin : demande de participation financière pour une sortie scolaire

L'APEL de l'école St Jean de Voulmentin a fait parvenir un courrier à la mairie pour demander une aide financière pour un séjour pédagogique pour 2 enfants domiciliés sur la commune (1enfant en maternelle et 1enfant en primaire).

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande, considérant qu'elle soutient exclusivement l'école publique primaire et maternelle communale.

8. Remboursement à l'épicerie du surplus du contrat de la Caisse JDC

Lorsque la gérante a repris l'épicerie le 1^{er} octobre 2024, elle a également repris notre contrat de caisse enregistreuse JDC, contrat qui allait jusqu'au 21/12/2026 (contrat de 48 mois, signé le 21/12/2022) et pour lequel nous aurions dû assumer l'ensemble des montants trimestriels.

Ce contrat était de 129,84€ HT par mois (soit par 389,52€ HT par trimestre + TVA + assurance), soit 485,93€ TTC par trimestre.

A la reprise de l'épicerie, la gérante a pu développer la vente du tabac, mais cette version de caisse n'était pas compatible avec cette nouvelle activité. Elle a donc dû modifier le contrat en cours pour y ajouter un nouveau module de gestion.

Au regard de toutes ces informations, il a été décidé de lui payer la différence :

L'ancien contrat était fixé à **485,93 € TTC par trimestre**, le nouveau à **600,84 € TTC**, et nous prendrons en charge **la différence de 114,91 € par trimestre**, soit pour un total de **8 trimestres**, soit 919,28€, pour la période du 30/01/2025 au 29/01/2027.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, pour verser le montant de 919,28€ à la gérante de l'épicerie Au Plain Panier.

9. Réhabilitation du bâtiment : choix des bureaux d'études (SPS, géotechnique et contrôleur technique)

Mme le Maire a lancé une consultation, avec l'appui d'AVENSIA, pour choisir les différents bureaux d'études (contrôle technique, sondage géotechnique, coordination SPS) dans le cadre de la réhabilitation de la salle socio-éducative - Marie – restaurant scolaire.

4 réponses ont été reçues pour la partie contrôle technique :

| Entreprise | Montant HT | Note critère 1 | Note critère 2 | Note finale |
|-------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|
| APAVE | 8 400,00 € | 8,40 | 8,00 | 16,40 |
| QUALICONSULT | 9 960,00 € | 8,40 | 6,75 | 15,15 |
| SOCOTEC | 13 300,00 € | 7,20 | 5,05 | 12,25 |
| VERITAS | 12 640,00 € | 9,60 | 5,32 | 14,92 |

4 réponses ont été reçues pour les sondages géotechniques :

| Entreprise | Montant HT | Classement |
|-------------------|-------------------|-------------------|
| ECR Environnement | 3 200,00 € | 1 |
| Fondasol | 5 980,00 € | 4 |
| GEOTEC | 5 250,00 € | 3 |
| GINGER | 4 880,00 € | 2 |

5 réponses ont été reçues pour la partie Sécurité et Protection de la Santé :

| Entreprise | Montant HT | Note critère 1 | Note critère 2 | Note finale |
|-------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|
| ERSO SPS | 4 262,50 € | 7,20 | 8,00 | 15,20 |
| APAVE | 8 124,75 € | 9,60 | 4,20 | 13,80 |
| QUALICONSULT | 5 950,00 € | 9,60 | 5,73 | 15,33 |
| SOCOTEC | 6 372,00 € | 7,20 | 5,35 | 12,55 |
| Bureau VERITAS | 7 490,00 € | 9,60 | 4,55 | 14,15 |

Accord du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, pour retenir les entreprises proposées par Avensia après analyse des offres, dans le respect des critères définis pour cette consultation :

- *Contrôle technique : APAVE pour un montant de 8 400,00 € HT*
- *Sondages géotechniques : ECR Environnement pour un montant de 3 200,00 € HT*
- *Mission SPS : QUALICONSULT pour un montant de 5 950,00 € HT*

10. Friche Suire : premiers résultats de l'étude GINGER

Le bureau d'études GINGER a mandaté Diagamter (devis validé en direct) pour les premiers diagnostics amiante (carottages et lingettes) en différents endroits de la friche industrielle. Les résultats des carottages (en intérieur et en extérieur) nous montrent, à ce stade des diagnostics, qu'il n'y a aucune présence d'amiante, mais, de la poussière d'amiante est présente en surface des sols intérieurs.

Une nouvelle entreprise va être sollicitée pour réaliser des sondages en sous-sol. GINGER, en charge de la conduite de ces diagnostics, rencontre des difficultés pour trouver un bureau d'études qui assurerait ces sondages au regard des premiers constats. Mme le Maire précise qu'elle n'a aucun retour à ce jour sur l'avancée de cette recherche. Il faut aussi s'attendre à des surcoûts pour aller jusqu'au terme des diagnostics. Selon les nouveaux chiffrages qui nous seront présentés, il sera nécessaire de requestionner les services en charge de notre demande de subvention Fonds friche.

11. Chauffage de l'école : retour du SIEDS

Patrick Pastureau présente les différents moyens de chauffage qui pourraient être installés à l'école, avec un estimatif du SIEDS. Deux dispositifs semblent les plus appropriés à notre situation :

- Une pompe à chaleur géothermique avec rafraîchissement ;
- Une pompe à chaleur air/ eau avec climatisation.

La géothermie présente deux inconvénients majeurs :

- Le rafraîchissement apporte une baisse des températures intérieures de 4 °C au maximum ;
- Ce type d'installation présente un surcoût important lié aux travaux de forage.

Quelle que soit la solution retenue, il sera nécessaire de mettre en œuvre des travaux à gain rapide, à savoir :

- Isoler efficacement les murs extérieurs des différentes classes ;
- Equiper tous les locaux d'un éclairage LED ;
- Installer des brise-soleils sur toutes les fenêtres des classes ;
- Remplacer les menuiseries extérieures qui ne seraient pas suffisamment isolantes.

Afin de prendre les bonnes décisions sur l'ensemble de ces points (chauffage et autres travaux), il est nécessaire de s'assurer des subventions possibles pour l'ensemble de ces travaux en vérifiant les conditions à remplir pour leur obtention.

Mme le Maire précise que le SIEDS propose des aides dans le cadre d'actions à gain rapide en matière énergétique. Il sera également nécessaire de vérifier les conditions à remplir pour accéder au fonds vert et au fond chaleur, 2 autres types de subventions possibles.

12. CA2B : programme des travaux d'assainissement 2026

L'Agglo2B nous a fait parvenir le détail des travaux d'assainissement pour l'année 2026, qui concerneront la Rue des Jardins.

La partie « eaux pluviales » est estimée à 10 800,00 € HT (maîtrise d'œuvre incluse). Ce coût se répartira pour moitié pour la commune et pour moitié pour l'Agglo2B.

La partie « eaux usées » est estimée à 50 000 € HT. Ce coût sera assumé intégralement par l'Agglo2B.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, pour valider ce plan de financement prévisionnel.

13. Vente d'une parcelle à Mr BONNAUD - Equip'home

Mr Bonnaud souhaite acheter une partie de la parcelle publique qui mène à Equip'home afin d'y installer un portail pour sécuriser l'accès à son entreprise et aux parcelles avoisinantes lui appartenant.

Après vérification, ce chemin interne à la zone économique de Bois Roux est propriété de l'Agglo2B qui assure la compétence Economie. La commune ne peut donc pas traiter ce point en direct avec Mr Bonnaud.

Mme le Maire va l'informer et lui conseiller de se rapprocher sur service concerné au sein de l'Agglo2B.

14. Retour de la réunion avec les riverains de la Rue de Foignard

Les riverains de la Rue de Foignard étaient tous conviés le lundi 9 février dernier pour échanger sur la sécurité de cette rue.

Après un rappel des faits et une longue discussion sur les aménagements actuels et sur les attentes des riverains, il en ressort, en premier lieu, la nécessité de sécuriser la circulation des piétons par la création de trottoirs et par la mise en place d'un éclairage public. Il faudra faire un premier bilan de ces premiers travaux avant d'entrer dans des travaux sur la voirie.

Il est donc proposé de travailler le sujet par ordre de priorité :

1. Empierrer et buser les fossés à partir de la parcelle de Mr Damien Billaud jusqu'à celle de Mr Karl Talon et également au niveau de la parcelle de Mme Julie Bouché ;
2. Prévoir un éclairage public ;
3. Si nécessaire après un premier bilan, installer 2 plateaux (10-15 m de long) pour réduire la vitesse et diminuer la voie de part et d'autre en sortant du bourg (avant la maison de Mr Guy Fonteneau).

Mme le Maire précise qu'il faudra étudier la solution d'un éclairage solaire, largement subventionné par le SIEDS. Un devis avait été demandé sur ce sujet il y a quelques mois, et les subventions 2026 de la part du SIEDS sont également connues. Il serait intéressant de se renseigner auprès de communes qui ont pratiqué ce type d'éclairage.

Pour cette première étape des travaux, le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents, de buser et de remblayer les fossés cités ci-dessus, et de se renseigner pour l'éclairage. Dans un deuxième temps, et si nécessaire, deux plateaux et un rétrécissement de route pourraient se mettre en œuvre.

15. Motion pour la défense de la ligne 10 du TER Bressuire-Thouars-Saumur

Considérant que :

- **La Ligne 10** « Bressuire-Thouars-Saumur » est un axe essentiel pour la mobilité des habitants, l'attractivité économique, la cohésion territoriale de notre bassin de vie et la transition écologique souhaité par tous ;
- La fréquentation de cette ligne a augmenté de 32 % depuis 2019 (rien qu'en 2024 l'augmentation est de 13%), prouvant son utilité quotidienne pour les usagers et les entreprises locales ;
- Malgré cette demande croissante, la ligne subit un déclassement organisé : allongement des temps de parcours (+15 min entre Saumur et Thouars), réduction de la vitesse à 60 km/h, et risque accru de fermeture à moyen terme ;
- Le chantier est évalué à 200 M€, et que 128 M€ de crédits sont inscrits dans les Contrat Plan Etat Région des Régions Pays de Loire Nouvelle Aquitaine (CPER), mais que seuls 10,9 M€ ont été débloqués ;
- La connexion économique avec Paris est cruciale pour le développement de nos entreprises et l'attractivité du territoire ;

Constatant que l'unité du bloc local est notre meilleure arme pour peser face à la Région, l'État et SNCF Réseau ;

Le conseil municipal formalise solennellement son attachement à la sauvegarde et à la modernisation de **la Ligne 10** et souhaite faire de ce dossier une priorité pour 2026 :

1. En demandant officiellement les travaux urgents de rénovation et garantir la pérennité de la ligne prévus dans les crédits à hauteur de 128 M€ des CPER ;

2. En exigeant la tenue d'une réunion de crise « État-Régions-SNCF », afin de valider un calendrier précis de travaux dès 2026, avec pour objectifs :
 - Le maintien du Train des Plages ;
 - Le rétablissement d'une vitesse standard entre Thouars et Saumur ;
 - La garantie d'une arrivée à Paris avant 8h45 pour les usagers professionnels.
3. En sollicitant un rendez-vous avec le Ministre des Transports pour alerter sur l'urgence de la situation et obtenir un engagement fort de l'État ;
4. En transmettant cette motion à la Région Nouvelle-Aquitaine, à SNCF Réseau, à la Préfecture des Deux-Sèvres, au Ministre du Transport, ainsi qu'aux parlementaires du territoire, pour leur demander de s'engager à nos côtés.

Le conseil municipal demande par ailleurs :

- Que cette motion soit portée par l'ensemble des élus locaux, afin de démontrer notre unité face aux décideurs nationaux et régionaux.
- Que les maires des communes traversées par la Ligne 10 soient associés à cette démarche pour amplifier notre voix collective, en leur proposant de voter cette même motion.

Le conseil municipal :

- *approuve la motion telle que présentée ci-dessus ;*
- *autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette motion.*

16. Retour de l'avocat concernant le sinistre de la Rue de la Croix Bernier

Mme le Maire a contacté Maître Drouineau, l'avocat qui pourrait nous représenter dans le cadre de ce sinistre. Ce dernier a fait parvenir le montant de ses honoraires et une lettre de mission précisant les différentes étapes à venir.

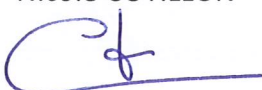
Le conseil souhaite que Mme le Maire reprenne contact avec Maître Drouineau, pour :

- *Procéder à l'étude du dossier pour mesurer si la mairie doit poursuivre son action ;*
- *Etablir un devis pour cette première étape.*

17. Questions diverses

- a. L'opération "J'aime la nature propre" aura lieu le week-end du 7-8 mars 2026. La commune aurait souhaité y participer, mais nous n'avons pas été informés des dates de cette action par la Fédération Départementale des Chasseurs, alors que nous avons été actifs sur les 2 années passées. Il est proposé de lancer cette même action avec une organisation communale. Date à définir pour communiquer largement sur ce point.
- b. Le repas des aînés aura lieu le 25 avril 2026. Une commission Vivre Ensemble est proposée le mardi 10 mars 2026 – Salle du conseil pour le préparer.
- c. La situation de l'entreprise Transocéan de Mr Gonnord n'a pas évolué depuis la remise du courrier en mains propres. Mme le Maire est invitée à prendre contact avec la personne en charge de l'urbanisme opérationnel à la DDT des Deux-Sèvres afin d'être conseillée sur les suites à donner à cette situation.

Le Maire,
Nicole COTILLON



Le secrétaire de séance,
Christophe BLANCHARD

